



COMMUNIQUE

15 SEPTEMBRE 2015

ENGAGEMENT COLLECTIF DE CONSERVATION DE TITRES DE LA SOCIETE ALES GROUPE

La société Alès Groupe (ALPHY) a été informée que M. Patrick Alès, Mme Jacqueline Alès et M. Olivier Bianchi ont souscrit le 8 septembre 2015 un engagement collectif de conservation de titres permettant conformément à l'article 787 B du Code général des impôts l'exonération partielle des droits de mutation sur les transmissions à titre gratuit de droits sociaux.

Aux termes de cet engagement, les actionnaires signataires se sont notamment engagés, pour eux-mêmes et leurs ayants cause à titre gratuit, à conserver collectivement 11 295 350 actions Alès Groupe détenues par Avila, soit 99% des actions Alès Groupe détenues par Avila, pendant une durée minimale de deux ans à compter du 8 septembre 2015.

Dans le cadre de cet engagement collectif de conservation, M. Patrick Alès et Mme Jacqueline Alès ont transféré, par voie de donations réalisées le 9 septembre 2015 :

- 1 024 262 actions ordinaires Avila en pleine propriété et 4 097 044 actions ordinaires Avila en nue-propiété au profit de leurs enfants, M. Romain Alès, Mme Patricia Alès et Mme Sylvie Alès et de leur petit-fils, M. Olivier Bianchi ; et
- 1 097 421 actions Avila privées de droit de vote au profit du fonds de dotation « Patrick Alès, les hommes et les plantes ».

Les enfants des époux Alès et M. Olivier Bianchi devront également respecter l'engagement collectif de conservation afin de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts jusqu'au terme de l'engagement collectif initial. A l'issue de cet engagement collectif, les enfants des époux Alès et M. Olivier Bianchi devront respecter individuellement un engagement de conservation d'une durée de quatre ans portant sur les actions reçues en donation de sorte que la réduction des droits de donation ne sera définitivement acquise qu'à l'issue d'un délai minimum de six ans à compter de la signature de l'engagement collectif de conservation.

Compte tenu des donations décrites ci-dessus, la répartition du capital d'Avila a évolué comme suit :

	Actions en pleine propriété	Usufruit d'actions	Nue-propiété d'actions	% capital	% droits de vote (hors décision d'affectation des résultats)	% droits de vote (sur les décisions d'affectation des résultats)
Patrick Alès	2 058 114	3 961 398	-	24,66	28,39	83,03
Jacqueline Alès	70 474	135 646	-	0,84	0,97	2,84
Romain Alès	292 646	-	1 170 584	17,53	20,18	4,04
Patricia Alès	292 646	-	1 170 584	17,53	20,18	4,04
Sylvie Alès	292 646	-	1 170 584	17,53	20,18	4,04
Olivier Bianchi	146 324	-	585 292	8,76	10,09	2,02
Fonds de dotation	1 097 421	-	-	13,15	-	-
Total groupe familial Alès	4 250 271	4 097 044	4 097 044	100,00	100,00	100,00

Avila détient toujours 11 409 444 actions de la société Alès Groupe représentant 78,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière.

Profil

Le Groupe est présent sur le marché des cosmétiques avec les marques Phyto (capillaire), Lierac (dermo-cosmétique), Kydra (capillaire), Ducastel (capillaire) et Caron (parfum). Il se différencie par un haut niveau d'exigence et de qualité, conjuguant naturalité, efficacité et plaisir. www.alesgroupe.com

L'action est cotée sur Alternext Paris et est éligible au PEA PME.

Alès Groupe fait partie de l'indice EnterNext© PEA-PME 150.

Contacts

Alès Groupe : Alexandre de Laborderie (01 34 23 50 00 / info.financieres@alesgroupe.com)

